LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 186, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

SAMEDI 20 JUIN 1931.

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX - TOURCOING

LES ENTREVUES DE PARIS N'ONT PAS ABOUTI...

...mais elles ont fait apparaître des possibilités de conciliation et M. Landry, Ministre du Travail, espère que les pourparlers reprendront bientôt.

A ROUBAIX, A TOURCOING, A LILLE ET A HALLUIN DES PERQUISITIONS ONT EU LIEU DANS LES MILIEUX COMMUNISTES ET UNITAIRES ET UNE VINGTAINE DE PERSONNES ONT ÉTÉ APPRÉHENDÉES

LE CORTÈGE CÉGÉTISTE SOUS LA PLUIE, HIER APRES-MIDI, A ROUBAIX

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Encore que les deux parties, délégation patronale et délégation ouvrière n'aient pas témoigné avant que d'être reçues séparément, hier matin, par M. LANDRY, ministre du Travail, de bien grands espoirs d'aboutir à ce nouveau contact, la grande question était qu'elles aient venues témoigner ainsi le désir de conciliation, qu'on arrivera bien, dut-on y consacrer de nouveaux efforts, à faire passer dans l'ordre des faits.

C'est ce que répétait inlassablement dans le même esprit M. LANGERON, préfet du Nord, lorsqu'au soir des longues entrevues de Lille, il commentait le bref communiqué à la Presse.

Il n'est pas douteux que le contact ainsi maintenu, grâce aux efforts personnels, persévérants de M. LANGERON, à son esprit de mesure, cela n'ait au moins renforcé le premier résultat, d'adoucir les angles, de supprimer les heurts et de déblayer sérieusement le terrain par le fait même d'une documentation aujourd'hui moins touffue.

Quant à la solution tant attendue, elle est peut-être dans l'air. Elle n'est pas encore sur la table des négociations. On a déballé hier les mêmes dossiers, un peu allégés, que le mercredi 27 mai et on a sorti des mêmes arguments. Il y a bien été question des événements survenus dans les dernières semaines ; de la proposition séparée des industriels indépendants du Consortium, qui pouvait apparaître à certains de nature à amorcer une transaction, de la décision d'ouverture des usines lundi prochain ; de l'attitude prise par les syndicats belges ; des pénibles incidents de rues à Roubaix ; du temps et des salaires perdus ; de la misère qui se généralise dans les foyers ouvriers, chacun est resté sur ses positions et au sortir des réunions du matin, toute instance paraissait vaine, sinon inutile. L'heure de l'arbitrage n'est pas encore sonnée.

LA MATINEE RUE DE GRENELLE

M. LANDRY est arrivé au Ministère du Travail un peu avant 10 heures, suivi à quelques minutes de M. LE PREFET DU NORD, qui a aussitôt conféré avec le ministre. Il l'a mis au courant des derniers événements et s'est tenu à sa disposition durant toute la journée.

A 10 h. 20, arrivaient M. LEY et les membres de la Commission intersyndicale de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing.

UNE DECLARATION DE M. LEY

Introduit aussitôt dans le cabinet ministériel, il en ressort au bout de trois quarts d'heure.

M. LEY, qui avait indiqué brièvement avant d'entrer, que le groupement patronal, dont il était le Secrétaire général, n'avait en rien modifié sa position s'est borné à nous le confirmer par une déclaration. « Il est abusif, a-t-il dit en substance, de placer ce mouvement sur le terrain d'une diminution de salaire. Il faut lui restituer son vrai plan, celui des difficultés économiques que traverse l'industrie textile de notre région. C'est ce qui fait que les chefs d'entreprises ne peuvent plus poursuivre plus longtemps l'avantage conféré l'année dernière par l'octroi de la prime de présence. Que le personnel paie sa quote-part prévue aux Assurances sociales ! Nous ne pouvons sortir de là ».

— Alors, ni concession, ni proposition nouvelle ?

— Rien. Nous reviendrons cet après-midi, à 3 h. 30, sur la demande du ministre.

LES DELEGATIONS OUVRIERES

La délégation cégétiste, conduite par M. JOUHAUX, secrétaire général de la C. G. T. et VANDEPUTTE, secrétaire de la Fédération nationale du Textile, était reçue à 11 h. 1/4. Elle comprenait les représentants du textile de Roubaix-Tourcoing, Lannoy, Halluin : MM. LEFEBVRE, DECOESTERE, DHONDT, DELVINQUIERE, LIAGRE.

Voici la déclaration catégorique qu'a bien voulu nous faire à la sortie M. VANDEPUTTE :

« Nous avons été aussitôt avisés que les représentants patronaux étaient sortis comme ils étaient entrés, les mains vides. Que pouvait-on attendre de nous, dans ces conditions. Nous reviendrons, nous aussi, dans l'après-midi ».

Une courte audition des représentants des syndicats libres, avec MM. Charles BROUTIN, Louis BLIN et PERESSE, et cette matinée de pourparlers s'est terminée sans résultat.

L'APRES-MIDI

A 15 h. 30, le Ministre, assisté de son chef de Cabinet, M. Piquenard et de M. LANGERON, reprenait ses consultations jusqu'à 5 heures moins le quart, avec la délégation patronale et jusqu'à 18 heures, d'abord avec la délégation cégétiste, puis avec celle des syndicats libres.

Les positions étaient maintenues de part et d'autre. Il était entendu que la délégation patronale reviendrait à 18 heures, terminer ce chassé-croisé.

LES RESULTATS DE LA JOURNEE

En fait, toutes les délégations étaient présentes au Ministère du Travail, lorsqu'à 18 h. 15, les membres de la Commission intersyndicale de l'industrie textile furent à nouveau introduits dans le Cabinet ministériel.

Il apparaissait aussi que si les points de vue ne s'étaient pas encore rapprochés, on était sans doute moins fermement resté sur ses positions que la prudence et le jeu des audiences séparées ne commandaient de l'assurer.

Cette prolongation laisse place à l'espoir. Dans les coins de l'antichambre, on parlait à mots couverts d'une formule transactionnelle : suppression de la fameuse prime de présence, à condition que les 4 pour cent qu'elle représente fussent répartis en deux fractions. 2 pour cent à la charge des patrons, 2 pour cent à la charge des ouvriers, statut basé sur de mutuelles concessions On apprenait peu après que cette proposition, si toutefois elle avait été avancée de façon ferme, n'avait pas été retenue

A 18 h. 30, la délégation patronale quittait la rue de Grenelle.

« Pas de résultats, déclarait un de ses membres. Nous ouvrons nos usines lundi ».

Une courte et dernière réception des délégations ouvrières prit fin un peu avant 19 heures.

UNE DECLARATION DE M. JOUHAUX

MM. JOUHAUX et VANDEPUTTE étaient restés avec M. LANDRY. A 19 h. 30, ils quittaient à leur tour la rue de Grenelle. Questionné M. JOUHAUX répondait : « Il n'y a pas de résultat. D'ailleurs, nous n'en espérions pas aujourd'hui, étant donné l'attitude et les déclarations de M. LEY. Il veut se livrer à une expérience lundi, mais nous sommes certains qu'elle se terminera par un résultat négatif.

» Nous avons la certitude que les pourparlers reprendront la semaine prochaine, vraisemblablement mardi ou mercredi et que cette fois ils aboutiront ».

UN COMMUNIQUE DU MINISTRE DU TRAVAIL

Peu après, le Ministre du Travail faisait communiquer la note officielle suivante :

« M. Landry, Ministre du Travail, a reçu successivement les délégués de la commission intersyndicale patronale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing ceux des syndicats ouvriers confédérés, accompagnés de MM. Jouhaux et Vandeputte, ceux des syndicats libres.

» Les entrevues ont duré de 10 h. du matin à 19 h. Elles n'ont pu aboutir à un accord, mais elles ont fait apparaître des possibilités de conciliation et qui permettront au Gouvernement d'espérer, d'ici quelques jours, une reprise des pourparlers ».

Une réunion cégétiste à Roubaix

Comme de coutume, hier après-midi, les groupements cégétistes ont tenu leur réunion hebdomadaire dans la vaste salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

De nombreux adhérents avaient répondu à l'appel des dirigeants et à 15 heures, quand s'ouvrit la séance, plus de dix-huit cents personnes étaient rassemblées dans la vaste enceinte

En l'absence de plusieurs dirigeants qui se sont rendus à Paris, sur l'invitation de M. Landry, ministre du Travail, la séance fut présidée par M. Lorthiois, secrétaire du syndicat des transports.

M. Marty Roland prit la parole pour remercier la nombreuse assistance et conseilla aux grévistes de continuer le mouvement en accordant pleine et entière satisfaction à leurs représentants qui se dévouent pour défendre leurs légitimes revendications.

(Lire la suite en deuxième page)

La Chambre a voté un système de primes pour encourager la culture du lin

La Chambre a abordé, hier matin, la discussion des articles du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins.

MM. Drouot et Gaumet défendent leurs contre-projets. M. Daladier déclare que la cause profonde de la crise vinicole est avant tout de qualité. C'est aussi une crise des prix à la consommation. Après discussion M. Gaumet retire son contre-projet, il reconnaît que le nouveau texte de la commission et du gouvernement est maintenant meilleur que le sien.

On renvoie ensuite le débat à 15 h.

LES MESURES DE PROTECTION OUVRIERE DANS LES MINES

A la reprise, on adopte sans débat divers projets de loi, notamment la proposition de résolution de M. Henri Meck et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le gouvernement à prendre l'initiative d'une réforme du règlement de police des mines et de l'institution d'une commission chargée de perfectionner les mesures de protection ouvrière dans les mines.

LA VITICULTURE

On reprend le projet sur la viticulture et une longue discussion s'engage sur l'article premier. La Chambre devient excessivement bruyante et il est difficile aux orateurs de dominer le tumulte.

M. Léon Meyer demande le renvoi à la Commission. Après une réplique de M. Tardieu cette demande est repoussée par 457 voix contre 132.

Sur la demande de M. Barthe, on renvoie la suite de la discussion à mercredi.

L'ALLOCATION DE PRIMES POUR LES LINS FRANÇAIS

Le Ministre de l'agriculture demande la discussion immédiate du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 60 millions pour encourager la culture du lin, les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Voici le texte de l'article premier :

« A partir de l'exercice 1931-1932 et pendant une durée de six années, il sera alloué dans la limite du crédit annuel de 60 millions des primes aux lins en paille d'origine et de provenance française taillés sur le territoire national. A titre provisoire les lins en paille d'origine et de provenance française exportés à l'étranger en vue du rouissage-teillage bénéficieront d'une prime imputée sur le crédit de 60 millions. Cette prime pourra être supprimée par décret La filature française devra obligatoirement mettre en œuvre dans la limite d'un pourcentage fixé chaque année par décret contresigné par le ministre de l'agriculture et par le ministre du commerce les filasses obtenues avec des lins ayant bénéficié de primes ».

Les interpellations de MM. Jean Desbons et plusieurs de ses collègues sur l'attribution de la carte de combattant sont renvoyées à la suite.

JEAN BARBIER, DE BOULOGNE-SUR-MER

meurtrier précoce qui commît dix-neuf cambriolages a été jugé hier par la Cour d'Assises de Saint-Omer

IL A ÉTÉ CONDAMNÉ A 5 ANS DE RÉCLUSION ET A 30.000 FRANCS DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS ENVERS LA PARTIE CIVILE

A peine âgé de vingt ans, Jean Barbier, un dévoyé qui, après une enfance orageuse, s'était délibérément engagé dans la voie du crime, comparaissait hier devant les assises du Pas-de-Calais.

La région de Boulogne a été le triste théâtre des multiples méfaits de ce bandit en herbe. Dix-neuf vols qualifiés et une tentative de meurtre lui sont reprochés. Avec une audace incroyable chez un jeune homme, une virtuosité étonnante chez un individu qui d'allure est encore un gamin, il a réussi ce tour de force de perpétrer ces actes criminels en moins de cinq nuits

Il fut arrêté à Escalle, trois jours après son dernier cambriolage, pour vagabondage et vol d'une bicyclette.

L'enquête n'a pas tardé à découvrir en lui l'auteur de la longue série des faits qualifiés crimes qui l'ont amené devant les juges.

LA PASSION DES VOYAGES

Barbier, un gamin au teint blafard, répond sans forfanterie mais sans émotion non plus à l'interrogatoire de M. le président Hugot.

Au banc du ministère public siège M. Dorel, procureur de la République, Me Delozière, du barreau de Boulogne, assume la défense ; Me Sergeant représente les parties civiles.

Dans la salle, au premier rang, à quelques mètres de l'accusé, le père est assis ; c'est, dira M. le Président dès le début de l'interrogatoire, une personne d'une honorabilité parfaite, dont son enfant a fait le désespoir. Que n'a-t-il pas fait, ce père, quels sacrifices ne s'est-il pas imposé sur ses appointements de sous-chef de gare pour faire de son fils un honnête homme, puis, plus tard, le ramener dans le droit chemin.

A Hirson, où demeurait d'abord la famille Barbier, le jeune Barbier fut mis à l'Ecole professionnelle. Un beau jour, il avait alors 15 ans, il disparut huit jours après. Il était arrêté pour vagabondage sur les quais de Calais.

Son père, s'apercevant qu'il n'a pas le goût de l'étude, veut lui apprendre un métier. Il le place dans une aciérie, mais le jeune homme n'a pas plus de dispositions pour l'étude que pour le travail.

Ingénuement, l'accusé dira au président qu'il n'avait du goût que pour les voyages :

« J'ai toujours eu l'idée d'aller loin ».

C'est pour satisfaire cette passion que Barbier aurait, déclare-t-il, perpétré tous ces vols.

UNE JEUNESSE ORAGEUSE

Avant d'en arriver aux faits qui l'amènent devant la Cour d'assises, Barbier vécut une odyssée orageuse, un véritable roman, mais un roman scabreux que, jeune voyou, déjà prêt aux pires coups, il illustre sinistrement.

Une véritable passion de voir des régions inconnues le tenaille.

Le 25 août 1927, habitant Dunkerque, il s'enfuit de nouveau. Cette fois, il a réussi à s'embarquer clandestinement à bord d'un bateau. Découvert, il est débarqué à Bayonne, où son père vient le chercher. Pour plaire aux goûts de son fils, M. Barbier décide de le mettre à l'école des mécaniciens de la marine, à Lorient. En octobre 1927, ayant échoué à l'examen et comme il rentre chez ses parents, Jean Barbier s'arrête à Paris, prend le train pour Marseille, il espère s'embarquer, mais il se fait arrêté à Laroche, où son père vient le réclamer.

Nouvelle fugue le 6 mars 1928. Jean Barbier a emporté de la maison paternelle 1.040 fr. et la bicyclette de son père. Il gagne Paris en chemin de fer, puis se rend à Marseille à bicyclette. Il réussit, pour la deuxième fois, à s'embarquer clandestinement sur un navire et il débarque à Philippeville.

Pendant deux mois, il travaille normalement. Sa passion des voyages est satisfaite. De bas instincts le hantent. Il vole des aliments. On l'arrête. Le tribunal l'envoie en colonie pénitentiaire le 3 avril 1929. Il s'évade, mais après avoir pris soin de voler l'état civil d'un camarade.

Il se fait embaucher comme manœuvre de maçon dans une entreprise de Saint-Cloud-sur-Mer, où il est surpris, une fois de plus, volant des aliments. Arrêté, il est renvoyé en colonie pénitentiaire.

Enfin, en octobre 1929, il revient chez ses parents. On lui trouve un emploi dans la menuiserie Glavieux, à Boulogne. On espère un redressement.

Hélas ! il ne tarde pas à accomplir de nouveaux exploits : vols, tentatives de meurtre, etc. En cinq jours, dix-neuf vols qualifiés, que ce monte-en-l'air doublé d'un précoce criminel reconnaît parfaitement

LES EXPLOITS D'UN JEUNE MALFAITEUR

M. le président Hugot, qui mène rondement les débats, aborda l'impressionnante série des vols. Vols par escalade pour la plupart, qui dénotent chez leur auteur une véritable virtuosité.

— J'avais appris la gymnastique expliqué, candide, le jeune vanrien.

La plupart de ces cambriolages effectués avec escalade et effraction, ne rapportèrent que peu d'argent. Barbier se rabattait sur de menus objets, les victuailles, sur les bouteilles de vin ou le champagne surtout.

Pour un si maigre butin, il ne manque pas d'audace, et le cas échéant, a vie humaine comptera peu pour lui.

Le premier cambriolage a lieu dans la nuit du 16 au 17 décembre 1930. Barbier s'introduit dans un immeuble en réparation, 56 bis, boulevard Sainte-Beuve. Il vola à M. Riss, négociant, deux porte-mines réclames et environ 300 fr. en argent.

— Qu'avez-vous fait avec cette somme ? demande à l'accusé M. le président Hugot.

— Je suis allé dans une maison de tolérance. J'y suis resté deux nuits et j'ai dépensé le tout l'argent.

Le 15 décembre, Barbier, sans logis, sans un sou, cherche de nouvelles ressources dans de nouveaux cambriolages.

En voici la brève énumération :

Le 18 décembre : Vol, la nuit, dans une maison habitée. Il s'agit de la pension de famille Serlippens, 6, rue J.-Lecomte, à Boulogne. Une dame Sonneville surprend le cambrioleur. Ce dernier la frappe violemment pour fuir. Il emporte un canif, une bague, une épingle de cravate, un bracelet, du champagne et deux francs.

Le jeune bandit Jean BARBIER, écoutant l'intéressante déposition d'un témoin

Ses victimes Mme et M. TILLIETTE, qui faillirent périr de la main du voleur

Son malheureux père M. BARBIER, civilement responsable des actes de son misérable enfant

La même nuit, Barbier s'introduit dans l'épicerie Brunet, 65, rue de Brequerecque, à Boulogne, d'où il emporte des aliments.

Le 19 décembre : C'est un vol, dans l'épicerie Meurant, rue Cazin, 29, à Boulogne. Il en emporte notamment un couteau. Dans la même nuit, il cambriole la maison de M. le docteur Planque, 56, rue Nationale, à Boulogne. Ces deux vols lui apportent un couteau, des vivres, des allumettes, cigarettes, bananes, etc.

« OU L'ARGENT, OU JE TE TUE »

Dans la nuit du 20 décembre, Barbier s'introduit dans la maison de M. Tillette, industriel, 92, boulevard Sainte-Barbe, à Boulogne.

Le cambriolage va se doubler d'une tentative de meurtre.

En effet, Mme Tilliette, qui a entendu marcher dans une chambre, se lève et se trouve en face de Barbier.

Le couteau levé, menaçant, celui-ci la menace :

— De l'argent, ou je vous tue !

Affolée, la pauvre femme appelle son mari, puis, elle tente de temporiser :

« Je n'ai pas d'argent sur moi. Laissez-moi descendre, je vous en donnerai ».

Le mari va arriver. Barbier se dirige vers l'escalier. Mme Tilliette en profite et va se cacher sous un édredon.

Barbier et M. Tilliette sont en présence. Barbier lève son arme : « Il me faut mille francs, ou je te tue ».

Et soudain il frappe, s'acharne sur sa victime.

M. Tilliette fut atteint de deux coups de couteau au bras gauche, un autre à la région thoracique, ayant perforé le poumon. Il portait, en outre, une estafilade à la figure. Après avoir été quarante-huit heures en danger de mort, M. Tilliette n'est pas encore rétabli.

Le témoin, qui s'est porté partie civile, n'est entendu qu'à titre de renseignement. Il est intéressant de faire préciser si Barbier a voulu tuer pour voler ou pour assurer sa fugue.

Contrairement aux dires des témoins, l'accusé déclare qu'il n'a voulu qu'assurer sa fugue ».

Il réussit donc à s'enfuir et pour échapper à ses poursuivants, se cacha dans le chambre du directeur du Casino.

Il dort paisiblement cette nuit-là dans le lit même du directeur et le lendemain, il emporte des espadrilles et un trench coat.

LA SERIE CONTINUE

La série des vols nocturnes ou tentatives continue dès la nuit suivante.

En voici l'énumération :

Vol : Le 22 décembre, villa Les Figuiers, à Ambleteuse, propriétaire M. Ch. Turpin, rue des Chanoniers, à Lille : des vivres et une bicyclette. — Vol : le 22 décembre, villa La Surprise, à Ambleteuse, propriétaire M. Descottes, de Boulogne : une paire de chaussures de bains de mer. — Tentative de vol : le 22 décembre, villa Bel-Horizon, à Ambleteuse, propriétaire Mme Bouillet, rue Watteau, à Lille. — Tentative de vol : le 22 décembre, villa Beau-Rivage, à Ambleteuse, propriétaire M. le docteur Leroy, de Boulogne. — Tentative de vol : le 22 décembre, villa Esmeralda, à Ambleteuse, propriétaire Mme veuve Maret, rue de La Bassée, à Lille. — Vol : le 22 décembre, villa Elisabeth, à Ambleteuse, propriétaire M. Pucel, Allée Saint-Roch, à Cambrai : vivres, bougies, eau de Cologne, 2 fr. 60. — Tentative de vol : le 22 décembre, villa Martin-Martine, à Ambleteuse, propriétaire M. Nicolay, avocat au Conseil d'Etat, 13, rue Bonaparte, à Paris. — Tentative de vol : le 22 décembre, villa Etienne, à Ambleteuse, propriétaire M. Nicolay, à Paris. — Tentative de vol : le 22 décembre, villa Les Flets à Ambleteuse, propriétaire M. Dupire, Allée Saint-Roch, à Cambrai. — Vol : le 22 décembre, villa Rayon-Vert, à Ambleteuse, propriétaire Mme Brunel, à Seclin : du chocolat et de l'eau de Vittel. — Vol : le 22 décembre, villa Les Fleurons, à Ambleteuse, propriétaire M. Lecas, marbrier à Cousolre : un livre. — Vol : A Audinghen, à l'Hôtel de la Sirène, propriétaire M. Lenoir, hôtelier à Nice : deux boîtes de gâteaux, des spiritueux, un savon.

LES TEMOINS

Les témoins cités, au nombre d'une dizaine, n'apportent aucun élément nouveau ; l'accusé reconnaissant tous les faits.

M. le docteur Briche, médecin-chef de l'Asile d'aliénés, à Armentières, a exa-

UNE VIGNE PRODUCTIVE DANS LE NORD

Le bénéficiaire d'un jardin ouvrier M. MATZINGER vient de mettre en bouteilles 130 litres de « Vin de Lille » provenant de la vigne qu'il cultive Porte de Valenciennes

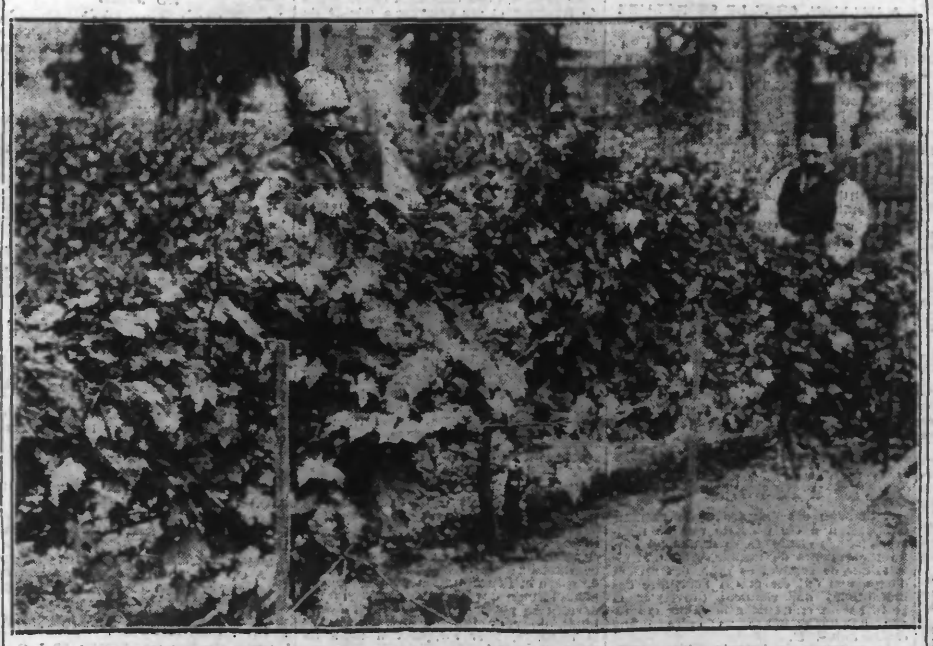

M. MATZINGER, TRAVAILLANT A SA VIGNE, QUI PROMET UNE EXCELLENTE RÉCOLTE POUR SEPTEMBRE

A la veille des fêtes qu'organisera demain, à Lille, l'Œuvre lilloise des jardins ouvriers, nous avons visité le « clos » de M. Matzinger-Waymel, qui va recevoir dimanche la visite de M. le Ministre de l'Agriculture ou de son représentant.

Ce « clos » est une vigne plantée en bordure d'une allée dans un jardin ouvrier du groupe de l'Œuvre lilloise de la Porte de Valenciennes.

Cette vigne « unique » dans le Nord, constitue une des plus curieuses productions horticoles.

EN DEGUSTANT DU VIN DE LILLE

Nous avons trouvé M. Matzinger-Waymel dans le restaurant qu'il exploite boulevard des Ecoles. Il était occupé à des travaux de menuiserie pour l'édification d'une clôture destinée à son jardin.

M. Matzinger est Alsacien et il a conservé le rude accent des environs de Saverne.

Quand il connut le but de notre visite, il déboucha une bouteille étiquetée « Vin de Lille » et la vida dans des petites coupes à dégustation. Bien coloré, zébré de reflets roses et violets, ce vin promettait d'être un régal. Il tint sa promesse. Un tantinet âpre, ce qui est inhérent à sa jeunesse, très fruité et fort alcoolisé on eut cru boire un coupage de Beaujolais et de vin d'Hoheim

UNE BONNE RECOLTE

En bavardant, après boire, M. Matzinger nous dit :

— Vous viendrez voir ma vigne. Je l'ai plantée il y a six ans avec des plants américains greffés à des hybrides que m'a procurés mon frère, qui est pépiniériste à Mounneheim. En 1929 j'ai fait 45 litres, l'année dernière 60, et cette année 130. Je dis cette année parce que je l'ai mis en bouteille il y a seulement une quinzaine de jours. Il fait 9°5 d'alcool et « tient bien la bouteille ». Celui de 1929 est excellent. Je me suis fait faire un petit pressoir par mon voisin, le mennisier et je vendange ma vigne fin septembre.

DANS LA VIGNE

Porte de Valenciennes, à quelques cent mètres de la cité des étudiants, le jardin de M. Matzinger aligné une infinie variété de légumes et de fruits agrémentés çà et là par des fleurs en bordure

La vigne est constituée par une seule rangée plantée au fond du jardin. Elle est haute en cépage et maintenue à l'exposition du soleil par du fil de fer.

Feuillue et bien soignée de nombreuses grappes commencent à prendre corps.

— Je la taille tous les ans en février et c'est tout. J'arrache les mauvaises herbes, mais je ne l'asperge ni de soufre ni de vitriol. Elle se porte bien. Aucune maladie ne l'a encore atteinte et je ne crains que la grêle et une trop grande période de pluie qui pourrait faire pourrir les raisins.

LA CULTURE DE LA VIGNE DANS LE NORD EST-ELLE POSSIBLE ?

M. Matzinger nous dit en cueillant des roses pour nous les offrir :

— Si j'habitais un village et possédais quelques hectares de terre, je planterais de la vigne partout.

Quand on pense que la vigne n'est possible que dans un pays sec ou relativement sec, on demeure sceptique devant l'hypothétique projet de ce propriétaire-vigneron.

Ce qui est un cas d'espèce ne paraît pas réalisable d'une manière intensive.

La vigne ne demande-t-elle pas un sol pierreux, un sous-sol schisteux, peu d'eau, une exposition au soleil ?

Comme M. Matzinger nous citait la Champagne, qui se trouve presque à la même latitude, nous n'avons pas manqué de lui faire remarquer que les vignes champenoises sont plantées sur des coteaux exposé au midi et qu'il n'y a aucun rapport entre la latitude et la nature des terrains.

FRED.